



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**30 MARS 2023**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2023-67**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni Salle du Conseil , sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, Mme Anaïs SABATINI, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

**REPRESENTE(S) :** Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Edouard GEBHART , Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL , Jean-François MAILLOLS, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON , Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Laurence PIGNIER , Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à André BONET , Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT , Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI , Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE , Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Sébastien MENARD

=====

**Action Coeur de Ville - Périmètre Opération de Revitalisation de Territoire - Convention  
opérationnelle d'acquisitions foncières avec l'Établissement Public Foncier Local  
Perpignan Pyrénées Méditerranée**

M. Charles PONS expose :

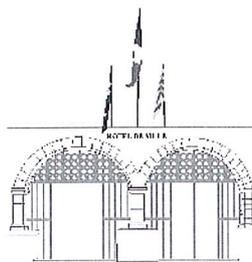
Mes chers collègues,

Considérant que la Ville de Perpignan a défini un projet de redynamisation commerciale du cœur de ville qui s'inscrit dans le périmètre de la convention de l'Opération de Revitalisation du Territoire faisant l'objet d'un arrêté préfectoral du 19 décembre 2019 ;

Considérant que ce projet intègre notamment un volet immobilier portant sur l'acquisition de locaux commerciaux identifiés comme correspondant aux objectifs fixés dans sa stratégie de redynamisation commerciale ;

Considérant que ces acquisitions portent sur 28 biens (15 locaux commerciaux et 13 immeubles comprenant des commerces en rez-de-chaussée) de l'hyper centre ;

Considérant que, pour réaliser cette maîtrise foncière, la Ville de Perpignan entend solliciter l'intervention de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) Perpignan Pyrénées Méditerranée ;



Considérant que la durée du portage proposée par l'EPFL est de 5 ans maximum, période à l'issue de laquelle la Ville de Perpignan s'engage à racheter les biens acquis moyennant leur prix d'acquisition initial, en sus du paiement des frais de portage annuels fixés à 0,5 % du montant des acquisitions ;

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver la signature de la convention opérationnelle d'acquisitions foncières avec l'EPFL Perpignan Pyrénées Méditerranée ci annexée et, de ce fait :

- D'autoriser l'EPFL à procéder à toutes les acquisitions nécessaires sous réserve de l'obtention d'un accord écrit préalable de la collectivité et de la signature des conventions de portage liées à chaque acquisition
- D'accepter les modalités d'intervention de l'EPFL, en particulier le mode de portage de l'opération et les modalités financières,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

De prévoir la dépense au budget de la Ville.

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte :

42 POUR

13 ABSTENTION(S) : M. Jean-Marc PUJOL, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230330-170870-DE-1-1

Accusé reçu le : 07 AVR. 2023

Affiché le : 07 AVR. 2023

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué

